



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Economiste en agencement

de l'Université Paris-Est
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Economiste en agencement

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-3 Bâtiment et construction

Demande n° S3LP150007484

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- Délocalisation(s) : Lycée Mansart (La Varenne), l'Ecole Boule (Paris), la chambre française de l'agencement, le centre de formation des apprentis (CFA) Descartes (Marne-la-Vallée).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Partenariats académiques, professionnels, régionaux, nationaux ou internationaux, CFA SUP 2000.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Economiste en aménagement* vise à former des professionnels qui maîtrisent les outils techniques utilisés pour la détermination des coûts, l'établissement d'un prix de vente, l'outil informatique de communication, de bureautique et d'application à l'étude de prix, et qui sont capables d'actualiser leurs connaissances liées aux fonctions de l'entreprise.

Ils doivent aussi être en mesure d'appréhender les divers enjeux technico-économiques de l'agencement tous corps d'état, d'analyser et d'interpréter un dossier de consultation d'entreprise, d'élaborer un dossier d'appel d'offre, de consultation d'entreprise ou d'offre spécifique à l'agencement tous corps d'état, de décoder et d'exploiter la réglementation, ou encore, d'avoir la connaissance des techniques de conception, de production et de mise en œuvre relatives à l'agencement.

L'économiste en agencement répondra aux dossiers de consultation émanant de la maîtrise d'œuvre, adaptera ou modifiera son contenu. Il fera une analyse de la base de donnée existante, la complétera si besoin et assurera son actualisation.



Ouverte en 2005, cette formation est proposée en apprentissage. Portée par l'IUT de Marne-la-Vallée, elle répond à un besoin exprimé par la Chambre Française de l'Agencement sur le manque de personnels spécialisés capables de répondre à des appels d'offre d'agencement tous corps d'état au niveau national ou international. Cette licence unique d'un point de vue national et régional, répond donc aux besoins en personnels qualifiés à la demande des professionnels en Ile-de-France.

La formation qui s'appuie sur une coopération multiple permet la répartition suivante :

- L'IUT assure la coordination générale de la licence, les enseignements généraux, le suivi des mémoires professionnels et l'organisation des jurys.
- Le lycée Mansart assure les enseignements professionnels, encadre le projet tuteuré, participe aux jurys et à la coordination de l'ensemble de la formation pour la partie technique.
- L'Ecole Boule assure une partie des enseignements technologiques de spécialité agencement.
- La chambre française de l'agencement assure l'interface avec la profession : elle propose des postes d'apprentis dans les entreprises, des enseignements émanant de ce secteur professionnel, et propose l'adaptation des enseignements et participe aux jurys.
- Tandis que le CFA Descartes assure le suivi de l'apprentissage, du livret de l'apprentissage, des formalités administratives de l'apprentissage en relation avec les entreprises d'accueil des apprentis.

Synthèse de l'évaluation

• Appréciation globale :

Les entreprises d'agencement et les cabinets d'économistes ou d'architecte sont continuellement à la recherche de professionnels immédiatement compétents, ce d'autant plus que depuis 2001, la fédération française du bâtiment a affirmé la spécificité en termes de métiers de la profession d'économiste en agencement.

La formation compte 410 heures d'enseignements en présentiel, 150 heures de projet tuteuré (PT) et 35 semaines de stage. Le programme est découpé en huit unités d'enseignement (UE) et deux UE complémentaires, une pour le stage et une pour le PT.

Le programme de cette licence est conçu pour répondre à l'ensemble des exigences de connaissance de ce métier. Les disciplines enseignées correspondent aux connaissances et compétences attendues pour les métiers visés. Le découpage du programme en UE est cohérent et en phase avec les attendus de cette formation.

Le calendrier de la formation n'est pas indiqué, seul figure le nombre d'heures d'enseignement.

L'ensemble des enseignements se déroule sous forme de documentation, cours, travaux pratiques et de travaux dirigés. Certains travaux pratiques sont des travaux sous forme de projet. Le dispositif pédagogique est assuré à 20 % par l'UPEM, 40 % par le Lycée François Mansart, 10 % par l'Ecole Boule et 30 % de professionnels.

Le projet tuteuré représente 25 % du volume de la formation, soit en adéquation avec l'arrêté ministériel. Les stages se déroulent sur 35 semaines, soit plus du double des 16 semaines décrites dans le texte officiel. Il n'y a pas d'explication de cette surabondance.

Les évaluations sont indépendantes pour chaque UE et les étudiants peuvent être évalués à l'oral ou à l'écrit une ou plusieurs fois.

La formation accueille des étudiants en alternance, essentiellement en apprentissage et moins de 20 % de contrats de professionnalisation.

Le projet tuteuré qui correspond à l'analyse d'un cas concret n'est pas détaillé. Il est de 150 heures, et donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale ; son coefficient dans la notation est de 10/60. Le suivi en est assuré par cinq professeurs.

Le ratio admis/candidats est de 30 %, soit une attractivité moyenne. Il est regretté que le recrutement soit exclusivement réalisé au sein des BTS. Il n'est pas mentionné de modalités particulières vis-à-vis des candidats à contraintes spécifiques.

Le taux d'insertion dans le milieu professionnel de l'agencement, des cabinets d'économistes ou d'architecture est compris entre 95 % et 100 %, le dossier manque toutefois de précision à ce sujet. Le taux de poursuite d'étude est relativement faible avec un niveau inférieur à 10 %. Là non plus le dossier n'est pas détaillé à ce sujet.



Le lien aux milieux professionnels gagnerait à être renforcé : seulement 125 heures sont assurées par des professionnels associés sur 410 heures, soit 30 %.

L'organisation de la formation est professionnelle, et apparaît bien structurée. L'université apporte les concepts et permet l'évolution professionnelle ultérieure ; le lycée François Mansart apporte ses compétences en matière d'études de prix tous corps d'état et informatique appliquée ; l'école Boulle apporte ses compétences en matière technologique ; la chambre française de l'agencement apporte le complément professionnel indispensable. Il n'y a pas de précision sur la nature des conventions et sur l'efficacité des partenariats.

Les partenaires sont associés dans un comité de pilotage qui se réunit au moins deux fois par an. La formation s'appuie beaucoup sur les réunions organisées autour de la chambre française de l'agencement qui est à l'origine du diplôme. Le dossier manque de précision organisationnelle. Un comité de pilotage a été constitué en 2004 pour préparer la première maquette d'habilitation de cette licence, associant tous les partenaires de cette licence ; il se réunit régulièrement notamment à l'issue des réunions de maîtres d'apprentissage ou des jurys.

- Points forts :
 - Le partenariat entre l'Université, le lycée Mansart, l'Ecole Boulle et la chambre française de l'agencement.
 - Le taux de réussite (95 %) et d'accès à l'emploi (100 %).

- Points faibles :
 - Un public issu exclusivement de BTS.
 - Le dossier très succinct.
 - Le nombre d'heures confiées à des professionnels, qui pourrait être renforcé.
 - Les liaisons avec les autres formations de l'université, non exprimées.
 - L'absence d'organisation particulière pour un accès à des publics à contraintes particulières.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'améliorer le taux de participation des professionnels dans la formation, de diversifier le public étudiant, de prendre plus de soin à la restitution du dossier d'évaluation et de se préoccuper d'étendre la formation à des publics à contraintes particulières.



Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

Economiste en agencement

Depuis cette année universitaire, deux nouveaux enseignants chercheurs ont été intégrés à l'équipe pédagogique, notamment pour les cours de communication.

Les LP «Economiste en Agencement» et «Chargé d'Affaire en Agencement» intégreront à compter de l'année universitaire 2014-2015 la composante IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services), ce qui permettra une meilleure relation avec d'autres formations notamment en Economie-Gestion et l'ouverture de ces deux LP à des étudiants issus de formations générales (L2). De nouveaux recrutements au sein de cette composante devraient permettre l'intégration de nouveaux enseignants de l'Université (gestion).

Dans le cadre du prochain contrat, les deux formations relèveront d'une mention commune LP Agencement avec deux parcours s'appuyant sur un tronc commun : Chargé d'Affaires en Agencement et Economiste en Agencement.

L'université s'implique dans le suivi de la coordination pédagogique, du mémoire professionnel et du projet tuteuré et anime les jurys, le comité de pilotage et le conseil de perfectionnement.

Un conseil de perfectionnement se réunit 2 fois par an. Il comprend de représentants de l'université, des deux écoles partenaires (Boulle et Mansart) et des professionnels de la Chambre Française d'Agencement, ainsi que le CFA Descartes.

LP Economiste en Agencement :

La LP correspond depuis son origine à un recrutement assez hétérogène. Selon les promotions, 10% à 30% de l'effectif total ont un profil autre que le BTS.

Un effort sera mené pour augmenter le nombre d'heures confiées à des professionnels (qui représente déjà 33% du volume horaire global de la formation) et à des universitaires.

Par ailleurs, les enseignants de lycée sont soit d'anciens professionnels, soit des PRCE ou des PRAG en prise directe avec le monde professionnel.

Comme il a été exposé plus haut un effort sera mené pour articuler plus étroitement cette formation à d'autres formations de l'université pour la mise en place d'une période de mise à niveau adaptée à chaque profil.

Gilles ROUSSEL
Président
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

